

DYNAMOTS

LE MAGAZINE DU SIEDS ET DE SES ENTREPRISES **20** MAI/JUIN 2021

ACTUALITÉS / P3

Programmation
d'une série de survols
en hélicoptère
en mai et juin 2021

LES ENR / P10

Les actions
de 3D ENERGIES
en faveur
de la biodiversité

DOSSIER / P4

ACCOMPAGNER LES PROJETS DES COLLECTIVITÉS

SIÉDS

Fédérateur d'énergies

 **Seolis**
SIEDS | Energies • Services

 **3D**
ENERGIES

 **GÉRÉDIS**
Deux-Sèvres

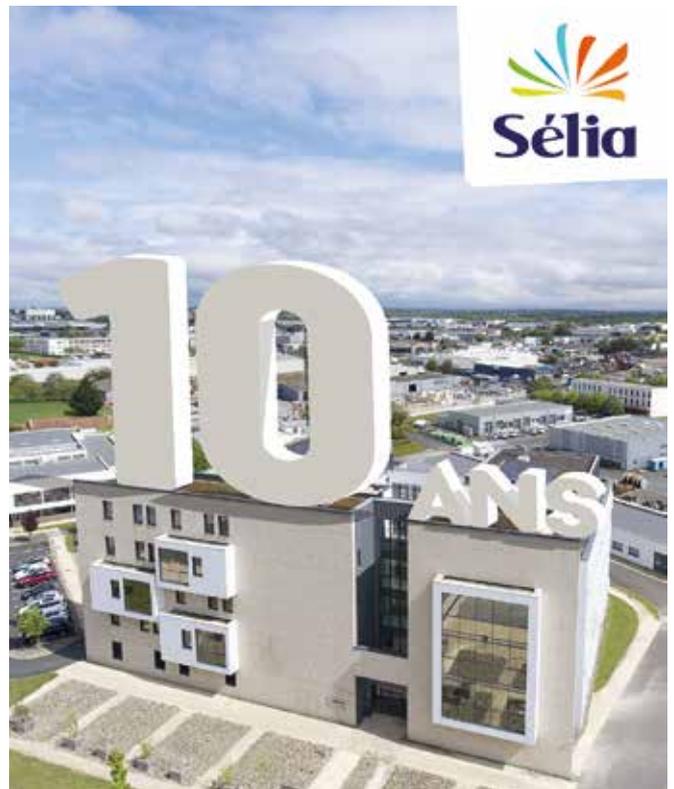
SÉLIA SOUFFLE CETTE ANNÉE SES 10 BOUGIES

Visionnaire, SÉOLIS avait compris qu'il était essentiel de s'ouvrir à de nouveaux territoires de commercialisation des énergies et ce dès 2011 afin de développer de nouveaux relais en vue d'une croissance durable.



SÉLIA, cette « nouvelle » entreprise, a hérité des forces et des valeurs de sa maison-mère. On y retrouve la qualité, la proximité relationnelle, l'expertise, la transparence et surtout l'agilité, un atout précieux dont bénéficient les entreprises de cette taille qui ont « tout des grandes ».

Depuis sa création, SÉLIA, de la même manière que SÉOLIS, poursuit une démarche d'exigence de qualité pour l'ensemble de ses activités et services. La satisfaction des clients est évidemment au centre de ses préoccupations et la qualité de service sa condition sine qua non. SÉLIA a ainsi obtenu sa première certification QSE par l'AFNOR en



2018, depuis lors renouvelée. Elle représente une garantie et en fait une entreprise certifiée à la fois sur le périmètre de la qualité (ISO 9001), de la sécurité (ISO 45001) et de l'environnement (ISO 14001).

Aujourd'hui, l'entreprise est aussi fière d'être reconnue dans le classement Greenpeace des fournisseurs vertueux d'énergie verte. Dans un secteur d'activité très évolutif, où la concurrence est vive, SÉLIA continue à se développer en faisant connaître ses qualités et ses différences, notamment son agilité, via une communication régulière et qualitative qui en fait une véritable alternative sur le marché, et poursuit sa conquête !

Retrouvez l'information et les actualités de SÉLIA sur www.selia-energies.fr et sur les réseaux sociaux



L'HEBDO MARCHÉ DE SÉLIA

L'expertise des marchés de l'énergie est essentielle. Donner une meilleure compréhension des marchés à ses clients l'est aussi.

C'est ainsi que les équipes de SÉLIA ont conçu une newsletter hebdomadaire « L'hebdomarché » qui propose les indicateurs clés des marchés de l'énergie. Elle est adressée aux clients de SÉLIA et elle est également proposée en lien sur ses comptes Twitter et LinkedIn. S'appuyant sur l'expertise de la Direction des Achats de l'Entreprise, la newsletter dispense des conseils sur l'évolution des marchés de l'électricité et du gaz naturel, donne la tendance des prix du marché et fait des analyses et des commentaires. Cette newsletter concrétise les engagements de transparence et de qualité de services et la marque. Elle représente aussi un avantage concurrentiel sur un marché de l'énergie fluctuant où les acheteurs souhaitent acquérir l'énergie produite dans les meilleures conditions et au meilleur moment.

Retrouvez chaque semaine le bulletin « Hebdomarché » sur les comptes LinkedIn et Twitter de SÉLIA.

→ PROGRAMMATION D'UNE SÉRIE DE SURVOLS EN HÉLICOPTÈRE EN MAI ET JUIN 2021

GÉRÉDIS Deux-Sèvres, gestionnaire du réseau public de distribution d'électricité, programme des visites de lignes en hélicoptère pour mieux cibler ses interventions de maintenance sur les 5 900 kilomètres de réseau électrique aériens Moyenne Tension. Une nouvelle « campagne » a débuté en mai pour une durée de deux mois. Une technologie de pointe, le Lidar, est embarquée pour définir avec précision les zones à élaguer.

Élaguer, un enjeu de qualité et de sécurité

Le contact de la végétation avec les lignes est générateur de perturbations de la qualité d'alimentation électrique (micro-coupures). La chute des branches ou d'arbres sur le réseau électrique peut aussi provoquer des coupures d'alimentation. L'élagage est une action d'entretien qui consiste à couper la végétation pouvant perturber le réseau électrique et provoquer des pannes. **Élaguer permet de garantir la continuité du service mais aussi d'assurer la sécurité du réseau.**

Pour GÉRÉDIS, c'est une obligation d'élaguer autour des lignes et de veiller à assurer la sécurité des personnes et des biens à proximité de ses ouvrages.

Un programme de visites qui débute en mai 2021

Des visites de surveillance de lignes en hélicoptère sont organisées annuellement. Cette surveillance permet d'identifier des anomalies pouvant provoquer, à terme, des perturbations de l'alimentation électrique. Il vient alimenter le programme de maintenance sur le remplacement ou le dépannage d'ouvrages (po-teaux, isolateurs...), mais également sur les élagages à réaliser au voisinage des lignes aériennes.

La série a débuté en mai et dure environ 2 mois sous réserve des conditions météorologiques.



Jérôme LIMOSIN, le Directeur de l'exploitation des réseaux de GÉRÉDIS précise : « *L'hélicoptère est devenu aujourd'hui un moyen essentiel pour contrôler les lignes électriques et établir un diagnostic très précis des zones à élaguer* ».

Il ajoute : « *Organiser ces survols assure une meilleure durabilité du réseau, une meilleure qualité et continuité d'alimentation aux usagers et une sécurité accrue* ».



Un plan de vol est bien sûr établi pour toute la période mais les vols seront ensuite très dépendants des conditions météorologiques. Les inspections des lignes électriques sont susceptibles de se faire à basse altitude pour être au plus près des lignes électriques. La prestation est réalisée par la société Jet Systems, spécialisée dans ces opérations.



Inspecter les lignes grâce à la technologie Lidar

GÉRÉDIS a fait le choix d'utiliser la technologie Lidar*, un appareil de télédétection (mesure de distance) par laser utilisé dans des domaines aussi variés que la topographie, l'archéologie, la sécurité routière, etc. Ce laser permet de cartographier et de restituer par des algorithmes l'environnement autour des lignes. Il donne des mesures de grande précision qu'on ne voit habituellement pas à l'œil nu. Les données recueillies permettent ensuite de **mieux cibler les interventions, d'identifier les points de fragilité du réseau, mais surtout de prévenir certains incidents et ainsi d'améliorer la qualité et la continuité d'alimentation en électricité des clients.**

Son principe est simple : une caméra utilisant la technologie est placée sous l'hélicoptère lors des visites de lignes. Elle produit une modélisation en 3D qui permet de mesurer les distances des lignes à la végétation, de détecter les défauts du réseau tout en géo-référençant l'ensemble des données collectées. Ensuite, ces données servent à établir un inventaire précis des opérations d'élagage nécessaires pour maintenir la végétation à distance des lignes.

L'apport de cette technologie permet à GÉRÉDIS de **mieux piloter son programme de maintenance en priorisant les zones les plus à risques et d'organiser l'élagage de manière plus fine** sur l'intégralité des 5 900 kilomètres de réseaux Moyenne Tension. Les données sont intégrées dans le Système d'Information Géographique (SIG) partagé avec les entreprises d'élagage.

*Light Detection and Ranging



DOSSIER

LA VALORISATION PAR L'ACCOMPAGNEMENT



François DELAIRE
Vice-Président du
SIEDS et Président
de la commission
« Relations aux
collectivités »
Maire de Melleran

« ACCOMPAGNER LES PROJETS DES COLLECTIVITÉS ET MODERNISER LES OUTILS DE DEMAIN »

« Comme il le fait depuis près de 100 ans, le SIEDS, par l'ensemble de ses aides, apporte son soutien financier aux communes, et depuis 2020 aux intercommunalités, toujours dans le respect de l'équité et de l'équilibre. Il s'est adapté aux évolutions statutaires de notre territoire en répondant aux besoins des communes et des intercommunalités. Le SIEDS poursuit son accompagnement avec une véritable politique territoriale au service de notre département. Il garantit pour l'avenir un niveau de service optimal aux collectivités. »

Les délégués du SIEDS ont voté les contributions et aides financières 2021 à l'occasion du Comité Syndical du 22 mars dernier. Celles-ci ont été établies, à la fois dans le cadre de concertations lors des commissions, du Bureau syndical et en Débat d'Orientation Budgétaire (DOB). Ainsi, la valorisation par l'accompagnement plus important pour l'équipement d'un éclairage public en LED est une décision forte dès le début de ce nouveau mandat. Cette démarche s'inscrit dans une réflexion globale pour réaliser des économies d'énergie tout en participant à la transition énergétique de notre territoire. En s'impliquant dans de nombreuses actions pour le développement des Deux-Sèvres qui respectent l'Homme et l'environnement, le SIEDS affirme sa vision responsable et humaniste en confirmant sa volonté de faire de la transition énergétique un enjeu majeur. »



RECONDUCTION DES PROGRAMMES DE TRAVAUX DU SIEDS

En tant qu'autorité organisatrice de la distribution d'électricité, le SIEDS a pour mission première de construire, d'étendre et de renforcer les réseaux nécessaires à la satisfaction des besoins en énergie électrique des usagers des communes adhérentes. Il participe activement à l'aménagement de son territoire, notamment en investissant pour moderniser et sécuriser son réseau à travers ses programmes de travaux.

Programmes de travaux en maîtrise d'ouvrage

Le SIEDS poursuit ses programmes d'aides habituels en maîtrise d'ouvrage de travaux de renforcement, de sécurisation, d'effacement et de raccordement des réseaux électriques.

PROGRAMME SÉCURISATION

L'opération de sécurisation consiste à remplacer les fils nus, fragilisés et vétustes, par des fils plus résistants.

Participation du SIEDS : 100 %



PROGRAMME EFFACEMENT

Il s'agit de dissimuler les réseaux électriques aériens et plus globalement, de rendre les réseaux plus discrets. L'objectif est d'améliorer l'esthétique de notre environnement.

Participation du SIEDS : jusqu'à 80 % maximum avec un plafond de 75 000 € HT.

Pour bénéficier de cette aide, le réseau doit avoir un âge supérieur à 20 ans.



PROGRAMME RENFORCEMENT



Une opération de renforcement consiste à adapter le réseau public d'électricité au développement des besoins des usagers.

L'objectif est de résorber les chutes de tension afin d'améliorer la qualité de la fourniture.

Participation du SIEDS : 100 %





Dans le cadre des opérations d'enfouissement, le SIEDS assure la coordination

COORDINATION DES TRAVAUX

Afin d'examiner le projet des communes, le SIEDS coordonne le Comité Technique d'Effacement des Réseaux (C.T.E.R.). Il invite la commune pour une réunion sur site en présence des gestionnaires de réseaux d'électricité, de télécommunication, d'eau potable, d'assainissement et de gaz notamment avec GÉRÉDIS et Orange, le Département et le CAUE. Cette réunion a pour objectif de présenter les critères du programme, de réaliser une visite terrain afin de préciser le périmètre d'étude et d'estimer le montant des travaux.

À l'issue de cette visite, un compte-rendu détaillé permettra de statuer sur la faisabilité du projet. Les élus du SIEDS étudient l'ensemble des demandes des communes du territoire du SIEDS dans la limite des crédits alloués au programme.

OPÉRATIONS COORDONNÉES SUR LES RÉSEAUX D'ÉLECTRICITÉ ET DE TÉLÉCOMMUNICATION



Le SIEDS agit pour le compte de ses membres pour assurer la coordination des travaux d'enfouissement entre des réseaux aériens de communications électroniques et des réseaux aériens de distribution d'électricité établis sur supports communs.

Cette opération coordonnée favorise la réduction du coût des travaux et simplifie les démarches pour les collectivités. Elle permet au SIEDS d'engager la totalité du montant des travaux et de solliciter la commune sur les frais de pose des installations de communications électroniques fournies par ORANGE, et les frais de réalisation des infrastructures communes de génie civil, hors quote-part des coûts de terrassement prise en charge par ORANGE.

Après délégation au SIEDS de la maîtrise d'ouvrage de l'opération télécommunication de la part de la commune, le SIEDS prend à sa charge la totalité du coût du chantier puis refacturera à la commune les frais de pose télécom et à ORANGE la part de la surlargeur télécom.



SÉPARATION DES RÉSEAUX D'ÉLECTRICITÉ ET D'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Dans le cadre d'une opération d'enfouissement sur le réseau d'électricité, le SIEDS prend en charge la séparation des réseaux qui consiste à séparer les réseaux d'éclairage public et d'électricité sur supports communs. Cette intervention sur le réseau d'électricité engendre une modification du tracé du réseau d'éclairage public.

Les programmations de travaux sont visibles sur le SIGil dans l'espace



@ccords79 et les communes sont informées par mail automatiquement dès les pré-projets de travaux. Les plans des réseaux constituent une indication qu'il convient de compléter avec les gestionnaires de réseaux. La Déclaration d'Intention de Commencement des Travaux (DICT) reste obligatoire avant tout commencement de travaux sur le territoire de la commune.



PROGRAMME RACCORDEMENT

Il s'agit d'une extension du réseau d'électricité sur le domaine public pour un logement d'habitation ou un lotissement afin de raccorder les usagers au réseau de distribution d'électricité.

Participation du SIEDS : 82 %



Programmes de subventions du SIEDS

PROGRAMME ACCOMPAGNEMENT DES PROJETS STRUCTURANTS

L'objectif est d'accompagner les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre dans la réalisation de projets structurants en finançant des travaux dans le champ de compétence exclusif du SIEDS.

Participation du SIEDS : elle est soumise à la décision du Bureau Syndical



PROGRAMME BRANCHEMENT LONG

Ce programme a été conçu pour les projets de raccordements publics exceptionnels concernant des activités économiques pour les branchements professionnels devant respecter des distances d'éloignement.

Participation du SIEDS : 70 % avec un plafond de 15 000 € HT

OPTIMISATION DES CRITÈRES DES PROGRAMMES DE SUBVENTION DU SIEDS

NOUVEAU



ENVELOPPE 2021 :
600 000 €

PROGRAMME ÉCLAIRAGE PUBLIC : accompagner la transition énergétique

En matière d'éclairage public, les élus du SIEDS ont révisé les critères du programme de subvention pour accompagner ses communes adhérentes dans une politique d'éclairage public économe et performante tout en répondant aux nouvelles exigences réglementaires. Ce programme est désormais également ouvert aux intercommunalités.

Ainsi, le SIEDS continue son soutien pour les projets de remplacement des points lumineux à vapeur de mercure, de renouvellement de l'éclairage public, de mise en lumière d'un patrimoine communal, de séparation des réseaux dans le cadre de travaux en technique discrète de réseau électrique (souterrain ou sur façade), d'ajout de points lumineux et de la pose de mâts autonomes éloignés du réseau électrique.

L'aide habituelle est maintenue :

- **50 % (plafonné à 10 000 € par projet)** du montant Hors Taxes de la fourniture du matériel du mât et de la lanterne du point lumineux. Un accent fort est mis sur le développement de l'éclairage public en LED :
- **70 % (plafonné à 10 000 € par projet)** pour les projets LED,
- **80 % (plafonné à 10 000 € par projet)** pour les projets LED liés à des travaux de renforcement ou de sécurisation de réseau électrique réalisés en technique souterraine.

Le nombre de dossiers évolue à **4 dossiers par an et par commune**. Cette subvention est accordée au projet sur le domaine de concession du SIEDS pour les collectivités ne percevant pas la Taxe Communale sur la Consommation Finale d'Électricité (TCCFE) à leur profit sur le territoire du SIEDS. Les Certificats d'Économie d'Énergie (CEE) produits doivent être remis au SIEDS.

PROGRAMME DE MANDAT COMMUNAL

Le programme de PROJET DE MANDAT COMMUNAL accompagne les projets qui n'entrent pas dans les autres programmes du SIEDS concernant des travaux d'électricité (ex : embellissement de poste, déplacement d'ouvrage, horloge astronomique, ...). La participation est de 70 % du montant HT avec un plafond de 20 000 €.



Pour répondre à la demande des communes et permettre d'organiser les projets sur la durée du mandat, ce programme est ajusté à « **Deux projets par commune sur la durée d'un mandat** ». Ce programme est également ouvert pour les anciennes communes qui ont fusionné (Pour plus de renseignements, vous pouvez contacter le service Relations aux Collectivités au 05 49 32 32 80).

ENVELOPPE 2021 :
200 000 €

ACCOMPAGNEMENT POUR LES INTERCOMMUNALITÉS

ENVELOPPE 2021 :
700 000 €

Ce nouveau programme a pour objectif d'accompagner les intercommunalités sur tout projet de travaux d'extension du réseau électrique pour les zones d'activités économiques ainsi que les déplacements d'ouvrage électrique associés sur le territoire de la concession du SIEDS. Une participation financière du SIEDS fixée à **30 % du montant HT pour un plafond à 200 000 €**.

À savoir

Il est aujourd'hui indispensable de mener une grande campagne d'audit énergétique pour faire l'état des lieux du patrimoine bâti. Cette connaissance du parc permettra aux élus de se pencher sur des stratégies financières à long terme. Conscient des enjeux environnementaux et des obligations qui vont peser sur les collectivités, votre syndicat d'énergie travaille actuellement sur un projet d'envergure pour conseiller et accompagner les communes et intercommunalités pour les diagnostics énergétiques des bâtiments publics*.

La montée en puissance de l'enjeu climatique, l'implication des collectivités dans la baisse des émissions de gaz à effet de serre et dans la réduction des consommations d'énergie, ainsi que la nécessaire maîtrise des budgets de fonctionnement, donnent à la thématique « MDE » (Maîtrise de la Demande d'Énergie) un nouvel élan.

La rénovation énergétique est un des piliers fondamentaux de la réalisation des Plans Climat Air Énergie en cours (PCAET).

La loi du 23 juillet 2019 relative aux obligations d'actions de réduction de la consommation d'énergie finale dans des bâtiments à usage tertiaire impose aux collectivités de s'organiser rapidement et efficacement sur le thème de la rénovation énergétique de leur patrimoine bâti.



Rappel des évolutions règlementaires :

TEXTE LÉGAL	QUI ?	QUOI ? / QUAND ?
« Décret tertiaire » Décret n° 2019-771 du 23 juillet 2019	Bâtiments ou unité foncière de plus de 1 000 m ²	Réduction de la consommation d'énergie : → -40 % d'ici 2030 → -50 % d'ici 2040 → -60 % d'ici 2050 Suivi des consommations sur « OPERAT », plateforme de l'ADEME
« Décret BACS » Décret n° 2020-887 du 20 juillet 2020	Bâtiment dont la puissance installée est supérieure à 290 kW utile (chaud ou froid)	Mise en œuvre de systèmes d'automatisation et de contrôle des bâtiments non résidentiels, et de systèmes de régulation automatique de chaleur avant 2025.

*Toutes les informations sur ces nouveaux programmes dans un prochain numéro.

→ DU VENT DANS LES HAIES

Dans le cadre de la construction de ses parcs éoliens, 3D ENERGIES s'engage à développer des actions en faveur du maintien et du développement de la biodiversité. Des actions notables ont été menées dans ce cadre au-delà des obligations fixées et démontrent la conviction de 3D ENERGIES à agir en tant qu'acteur engagé dans la préservation de l'environnement.

Dans le cadre de la construction des sites éoliens des Galvestes et des Raffauds 2, des plantations de haies d'environ 1 775 mètres ont été réalisées par les associations locales Bocage Pays Branché et Prom'haie.

Sur la commune de Lezay dans le Mellois, ce sont environ 8 600 m² de chênes pédonculés qui vont être plantés en compensation des travaux d'aménagement menés lors de la construction du site éolien des Raffauds 2. Cette action est effectuée en partenariat avec le Centre Régional de la Propriété Forestière et la Direction Départementale des Territoires des Deux-Sèvres.

**Conservatoire d'espaces naturels*



3D ENERGIES poursuit également une action de restauration et de gestion de parcelles en vue de recréer des zones favorables à l'avifaune de plaine et des vallées favorables aux chiroptères, dans le Mellois.

Cette action s'inscrit dans le cadre du partenariat tripartite avec le CREN* Poitou-Charentes, la Régie 3D ENERGIES et la SAEML 3D ENERGIES. Ce travail est rendu possible grâce à la participation

des acteurs du territoire deux-sévrien : la SAFER 79, le Groupe Ornithologique des Deux-Sèvres et Deux-Sèvres Nature Environnement.

Ces actions concrétisent la volonté de 3D ENERGIES de réaliser des projets exemplaires avec des mesures d'accompagnement concrètes et efficaces, pour le territoire deux-sévrien et s'inscrit dans une politique long terme de développement durable.



Plantations de haie sur la commune d'Alloinay (79).



Jonathan PROVOST, Directeur Relation Clients & Projets Structurants et Sébastien GUINET, Directeur de GÉRÉDIS présentent les modalités du déploiement des compteurs Linky GÉRÉDIS.

CONFÉRENCE DE PRESSE LINKY



Organisée le 25 février 2021, la conférence de presse marquait l'annonce du lancement du déploiement des compteurs Linky GÉRÉDIS en présence des médias du 79.

Le déploiement des compteurs Linky GÉRÉDIS s'étend d'avril 2021 à 2026 selon un plan de déploiement prédéfini. Les communes seront régulièrement informées grâce à des courriers, mails, plaquettes d'informations, vidéo.

Les collectivités disposent également d'outils dédiés, un site Internet www.linkygeredis.fr, une adresse mail linky@geredis.fr et une ligne téléphonique 0801 90 23 40.

POINT PRESSE BELLAVOL



Le SIEDS assure la mission **d'autorité organisatrice de la distribution publique de gaz pour 105 communes en Deux-Sèvres** lui ayant transféré leur compétence gaz. Dans ce contexte, il accompagne le développement du gaz en Deux-Sèvres et donne l'impulsion afin d'augmenter l'attractivité du territoire en apportant cette énergie **là où il y a des besoins concrets**.

En tant que propriétaire du réseau gaz naturel et propane, il confie la gestion du réseau par concession à SÉOLIS et GRDF qui doivent exploiter, entretenir, développer et renouveler les ouvrages gaz. Il contrôle bien sûr la bonne réalisation de ces activités.

Cet aménagement a débuté en juin 2014. Il a nécessité la création de 17 km de réseau pour relier le réseau de transport de GRTgaz le plus proche, situé à Cirières, à la commune de Moncutant-sur-Sèvre, en passant par la commune de Courlay. Nous remercions d'ailleurs les maires de ces communes pour leur engagement dans ce projet.



Nos élus, les représentants des entreprises et ceux de l'entreprise Bellavol étaient présents.

Le montant de l'investissement pour SÉOLIS, intégrant une subvention du SIEDS, s'élève à environ 2 000 k€. Depuis le 26 janvier dernier, l'entreprise Bellavol est raccordée et alimentée en gaz naturel, projet rendu possible grâce à l'engagement des communes traversées et des industriels, et grâce au professionnalisme des entreprises en charge des travaux, pour la plupart locales : l'occasion d'un point presse

organisé le 4 mars sur le site de Bellavol à Moncutant-sur-Sèvre.

Le réseau global totalise aujourd'hui 50 km de réseau de gaz naturel en Deux-Sèvres, la concrétisation de la volonté de créer un maillage départemental d'arrivée du gaz naturel.

Ce réseau offrira aussi l'opportunité d'accueillir les injections de biométhane issues des unités de méthanisation dans le département.



Présentation de la chaudière.



En arrière-plan, le site industriel de Bellavol.

INFORMER & CONSEILLER

Dans les missions de service public de GÉRÉDIS, bien informer et bien conseiller ses parties-prenantes, clients particuliers, professionnels, collectivités, producteurs, fournisseurs, sont des prérogatives de l'entreprise. C'est aussi une autre manière d'améliorer la qualité de la distribution de l'électricité.

→ Une collection de 4 fascicules a vu le jour pour aborder de manière très pratique des sujets en lien avec l'électricité (sécurité, bonnes pratiques...)



→ Pour les commander au format papier, il est possible de formuler sa demande de manière très simple par mail auprès de l'accueil de GÉRÉDIS : accueil-grd@geredis.fr



UN DES SUJETS ABORDÉS : L'ÉLAGAGE, SUJET SAISONNIER ET D'ACTUALITÉ.

Le fascicule présente les domaines de responsabilité de l'élagage, essentiels pour déterminer la responsabilité de la taille, les techniques d'élagage, les distances entre le réseau et la végétation à respecter, les règles de sécurité.

